Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 14

Artikel: Armée fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332376

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARMÉE FÉDÉRALE.

Voici, sauf quelques récentes modifications, la répartition des troupes formant les IX divisions :

Ire DIVISION. — Commandant : Egloff, J. C., col. féd.
Mérian Rod., chef d'état-major, col. féd. :

1re *brigade*. Bachofen, colonel.
Bataillons nos 4 Argovie, 43 Berne, 1/2 bataillon 80 et comp. isolée n° 1 Bâle-Ville, 107 R. Argovie, 12 L. Berne, 28 L. Bâle-Campagne.

2e *brigade*. Wydler, colonel.
Bataillons nos 27, Bâle-Campagne, 41 Argovie, 72 Soleure, 92 R. Berne, 13 L. Berne, 37 L. Argovie.

3e *brigade*. Bell, colonel.
Bataillons nos 36 et 54 Berne, 1/2 81 Bâle-Campagne, 106 R. Argovie, 24 L. Soleure, 27 L. Bâle-Campagne.

Brigade de carabiniers. Künzli, lieut.-col.
Comp. nos 15, 38 et 40 Argovie, 19 Bâle-Campagne, 1, 4, 9 Berne, 77 Soleure, 16 L. Bâle-Campagne, 27 et 28 L. Argovie.

Brigade d'artillerie n° 1. von Greyerz, col. féd.
Batterie de 8 liv. n° 7 Bâle-Ville, de 4 liv. n° 15 Bâle-Campagne et n° 47 R. Soleure.
Parc n° 39 Argovie, Train de parc n° 76 Berne, 1/2 bataillon de soutien 119 R. Bâle-Campagne.

Cavalerie. Escadron, nos 16 et 18 Argovie. Guides n° 4 Bâle-Campagne.

Génie. Ott, major. Sapeurs n° 3 Argovie.

IIe DIVISION. — Commandant : de Salis, Jaques, col. féd.
Chef d'état-major : Lecomte, F., col. féd.

4e *brigade*. Favre, Edmond, colonel.
Bataillons nos 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne, 96 R. Berne, 50 et 54 L. Vaud.

5e *brigade*. Colonel de Gingins La Sarraz.
Bataillons nos 50 Vaud, 67 et 69 Berne, 115 R. Neuchâtel, 56 L. Vaud, 64 L. Genève.

6e *brigade*. Colonel Wieland.
Bataillons nos 44 Soleure, 59 et 60 Berne, 100 R. Soleure, 14 L. Berne, 25 L. Soleure.

Brigade de carabiniers. Vacat.
Compagnies nos 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14 et 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève, 40, 41, 42 L. Neuchâtel, 43 L. Genève.

Brigade d'artillerie n° 2. Lieutenant-colonel de Saussure.
Batterie de 8 liv. n° 5 Berne, de 4 liv. n° 14 Soleure, 52 R, Neuchâtel.
Parc n° 36 Berne. Train de parc n° 80 Vaud. Soutien 1/2 bataillon n° 78 Fribourg.

Cavalerie. Escadron, nos 5 et 6 Fribourg, guides n° 6 Neuchâtel.

Génie. Lieutenant-colonel Imhof. Sapeurs n° 4 Berne.

IIIe DIVISION. — Commandant Barman, J., colonel fédéral.
Chef d'état-major : Gautier, E.-A., colonel fédéral.

7e *brigade*. Colonel Borgeaud.
Bataillons nos 10 Vaud, 20 Genève, 39 Fribourg, 115 R. Vaud, 16 L. Berne, 22 L. Fribourg.

8e *brigade*. Colonel Grand.
Bataillons n° 23 Neuchâtel, 45 Vaud, 84 Genève, 112 R. Vaud, 61 et 62 L. Neuchâtel.

9e *brigade*. Tronchin, colonel.
Bataillons nos 46 Vaud, 56 Fribourg, 70 Vaud, 125 R. Genève, 47 L., 49 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Bonnard, Emile, lieut.-col.
Comp. nos 3, 8, 10, 30 Vaud, 61, 62, 73 R. Vaud, 32, 33, 34, 35 L. Vaud.

Brigade d'artillerie n° 3. De Rham, lieut.-col.
Batteries de 8 liv. n° 9 Vaud, de 4 liv., 25 Genève, 23 Vaud.
Parc n° 40 Vaud. Train de parc, n° 82 Vaud. Soutien, 1/2 bataillon n° 118 R. Fribourg.

Cavalerie. Escadron, nos 15 et 17 Vaud. Guides n° 7 Genève.

Génie. Raccaud, major. Sapeurs n° 1 Vaud.

IVe DIVISION. — Commandant : Bontems, col. féd.
Chef d'état-major : de Mandrot, col. féd.

10e *brigade*. von Greyerz, colonel.
Bataillons nos 1 et 16 Berne, 35 Valais, 1/2 124 R. Valais, 9 L. Berne, 58 L. Valais.

11e *brigade*. Veillard, colonel.
Bataillons nos 26 Vaud, 40 et 53 Valais, 99 R. Fribourg, 48 L. Vaud, 60 L. Valais.

12e *brigade*. Rilliet, colonel.
Bataillons nos 18, 58 Berne, 66 et 98 R. Lucerne, 46 L. Vaud, 63 L. Neuchâtel.

Brigade de carabiniers. Paschoud, Ch., major.
Comp. nos 7 et 32 Valais, 75 et 76 Vaud, 53 R. Fribourg, 63 R. Valais, 64 R. Neuchâtel, 36 et 37 L. Vaud, 38 et 39 L. Valais.

Brigade d'artillerie n° 4. Fornaro, colonel.
Batteries de 4 liv. nos 13 Fribourg, 22 Vaud, 50 R. Vaud.
Parc n° 71 R. Berne. Train de parc n° 77 Fribourg. Soutien, 1/2 bataillon n° 76 Schwytz.

Cavalerie. Escadron, nos 7 Vaud, 8 Soleure. Guides nos 9 R. Berne, 16 R. Genève.

Génie. Major Chessex. Sapeurs n° 5 Berne.

Ve DIVISION. — Commandant : Meyer, C., colonel fédéral.
Chef d'état-major : Vögeli, A., colonel fédéral.

13e *brigade*. Colonel Pfyffer.
Bataillons nos 9 Zurich, 14 Thurgovie, 71 Schaffhouse, 105 R. Argovie, 1 et 4 L. Zurich.

14e *brigade*. Colonel Brændlin.
Bataillons nos 17 Argovie, 34 Zurich, 49 Thurgovie, 88 R. Zurich, 38 L. Argovie, 40 L. Thurgovie.

15e *brigade*. Colonel Münzinger.
Bataillons nos 11 Zurich, 15 Argovie, 24 Lucerne, 87 R. Zurich, 6 et 42 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Major Anderegg.
Compagnies nos 2, 21, 22, 35, 46 R., 47 R. Zurich, 54 R. Glaris, 74 R., 1 et 2 L. Zurich, 12 et 13 L. Glaris.

Brigade d'artillerie n° 5. Colonel Girard.
Batterie de 8 liv., n° 4 Zurich, de 4 liv., n°s 18 et 49 R. Argovie.
Parc n° 70 R. Zurich. Train de parc n° 78 Berne. Soutien, compagnies isolées n°s 14 R., 15 R. Zoug, 19 R. Schaffhouse.

Cavalerie. Escadron, n°s 3, 12 Zurich. Guides n°s 11 R. Bâle-Ville, 12 R. Bâle-Campagne.

Génie. Lieut.-col. Liardet. Sapeurs n° 10 R. Argovie.

VIe DIVISION. — Commandant :
Chef d'état-major : de Sinner, R., lieut.-col. fédéral.

16e *brigade* Colonel de Büren.
Bataillons n°s 42 Argovie, 55 Berne, 57 Lucerne, 91 R. Berne, 10 L. Berne et 17 L. Lucerne.

17e *brigade.* Colonel Flückiger.
Bataillons n°s 19 Berne, 33 Lucerne, 37 Berne, 97 R. Lucerne, 11 L. Berne, 39 L. Argovie.

18e *brigade.* Colonel Amstutz.
Bataillons n°s 30 Berne, 38 et 83 Argovie, 94 R. Berne, 51 L. et 52 L. Vaud.

Brigade de carabiniers. Major Roten.
Compagnies n°s 48 R., 49 R., 50 R. Berne, 28 Zug, 34, 39, 43 Lucerne, 3 L., 4 L., 5 L. Berne, 15 Fribourg.

Brigade d'artillerie n° 6. Lieut.-colonel Gaudy.
Batterie de 8 liv., n° 6 Berne, de 4 liv., n°s 11 Berne et 19 Argovie.
Parc n° 74 R. Argovie. Train de parc n° 79 Berne. Soutien, compagnies n°s 10 R., 11 R. Schwytz, 13 R. Nidwalden.

Cavalerie. Escadron, n°s 10, 13 Berne. Guides n° 1 Berne.

Génie. Major Zschokke. Sapeurs n° 8 R. Berne.

VIIe DIVISION. — Commandant : Isler J., colonel fédéral.
Chef d'état-major : Am Rhyn, W., colonel fédéral.

19e *brigade.* Colonel Bruderer.
Bataillons n°s 21 St-Gall, 47 Appenzell, 64 Zurich, 101 R. St-Gall, 2 L. Zurich, 31 L. St-Gall.

20e *brigade.* Colonel Stadler.
Bataillons n°s 28, 68 St-Gall, 48 Zurich, 108 R. Thurgovie, 3 L. Zurich, 30 L. Appenzell.

21e *brigade.* Colonel Zehnder.
Bataillons n°s 7 Thurgovie, 52 St-Gall, 82 Appenzell, 103 R. St-Gall, 29 L. Schaffhouse, 41 L. Thurgovie.

Brigade de carabiniers. Lieut.-col. Diethelm.
Compagnies n°s 18 Appenzell, 5 Thurgovie, 20 Appenzell, 26 Thurgovie, 54 R. Grisons, 55 R. St-Gall, 56 R. Grisons, 59 R. Thurgovie, 17 L., 18 L. Appenzell, 29 L., 30 L. Thurgovie.

Brigade d'artillerie n° 7. D'Erlach, lieut.-colonel.
Batterie de 8 liv., n° 8 St-Gall, de 4 liv., n°s 20 Thurgovie et 43 R. Zurich.
Parc n° 38 St-Gall. Train de parc n° 81 Berne. Soutien, $^1/_2$ bataillon n° 121 R. Appenzell.

Cavalerie. Escadron, n°s 1 Schaffhouse, 14 Thurgovie. Guides n° 2 Schwytz.

Génie. Cuénod, major. Sapeurs n° 7 R. Zurich.

VIIIe DIVISION. — Commandant : de Salis, Edouard, colonel fédéral.
Chef d'état-major : Stocker, colonel fédéral.

22e *brigade.* Trumpi, colonel.

Bataillons nos 3 Zurich, 31 St-Gall, 65 et 104 R. Grisons, 5 L. Zurich, 35 L. Grisons.

23e *brigade*. Scherer, colonel.

Bataillons nos 51 Grisons, 63 St-Gall, 5 et 85 R. Zurich, 32 L. et 33 L. St-Gall.

24e *brigade*. Alioth, colonel.

Bataillons nos 22 Grisons, 29 Zurich, 73 Glaris, 102 R. St-Gall, 21 L. Glaris, 34 L. Grisons.

Brigade de carabiniers. Koch, major.

Compagnies nos 16 Grisons, 31 St-Gall, 36 Grisons, 37 St-Gall, 12 et 41 Glaris, 42 Schwytz, 19 L., 20 L. St-Gall, 21 L., 22 L. Grisons.

Brigade d'artillerie n° 8. Schulthess, colonel.

Batteries de 4 liv., nos 16 Appenzell, 17 St-Gall, 18 R. St-Gall.

Parc n° 35 Zurich. Train de parc n° 83 Bâle et Schaffhouse. Soutien 1/2 bataillon 122 R. Grisons.

Cavalerie. Escadron, nos 4 et 9 St-Gall. Guides n° 5 Grisons.

Génie. Major Huber. Sapeurs n° 2 Zurich.

IXe DIVISION. — Commandant : Schädler, colonel fédéral.

Chef d'état-major : Hess, colonel fédéral.

25e *brigade*. Fratecolla, lieut.-colonel.

Bataillons nos 2, 8, 12, 110 R. Tessin, 43 L., 44 L. Tessin.

26e *brigade*. Glutz-Blotzheim, colonel.

Bataillons nos 25 Tessin, 74 Unterwalden, 75 Uri, 109 R. Tessin, 19 L., 20 L. Schwytz.

27e *brigade*. Arnold, col.

Bataillons nos 13 Lucerne, 32 Schwytz, 1/2 77 Zug, 116 R. Schwytz, 7 L., Zurich, 18 L., Lucerne,

Brigade de carabiniers. Tognola, major.

Compagnies nos 6 Uri, 11 Nidwalden, 24 Obwalden, 23 Schwytz, 44, 45, 60 R. Tessin, 8 L. Uri, 9 L. 10 L. Schwytz, ? L. Unterwald, 31 L., Tessin.

Brigade d'artillerie n° 9. Hertenstein, lieut-col.

Batteries de 4 liv. nos 12 Lucerne, 21 Tessin, 44 R. Berne.

Parc n° 37. Lucerne. Train de parc n° 84, Lucerne, Schwytz, Argovie. Soutien. Compagnies isolées nos 8 R., 9 R. Uri, 12 R. Obwalden.

Cavalerie. Escadrons nos 19 Zurich, 20 Lucerne. Guides n° 8 Tessin et 10 R. Schwytz.

Génie. Fraschina, lieut.-col. Sapeurs n° 6 Tessin.

Brigades détachées.

28e *brigade*. Benz, colonel.

Bataillons de réserve nos 86 Zurich, 89 et 90 Berne, 1/2 117 Glaris, 1/2 123 Thurgovie.

Carabiniers. Leuw, major.

Compagnies de réserve nos 51 Schwytz, 67 Uri, 68 Obwalden, 69 Nidwalden.

29e *brigade*. Fonjallaz, colonel.

Bataillons de réserve nos 93 et 95 Berne, 111 Vaud, et 114 Valais.

Carabiniers.

Compagnies de réserve nos 55 et 66 Lucerne, 70 Zug.

30e *brigade*. Vigier-v. Steinbrugg, colonel.
Bataillons de réserve ½ 120 Schaffhouse, 126 combiné, ½ 79 Soleure.
Compagnies isolées nos 20 et 21 Appenzell.

Carabiniers. Joost, capitaine.

Compagnies de réserve 57 et 58 Argovie, 71 Bâle-Campagne.

DIVISION DE RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Commandant :

Chef d'état-major :

10e *brigade d'artillerie*. Meyer, lieut.-col.
Batteries de 8 liv., nos 1 Zurich, 3 Berne.

11e *brigade*. Perrier, lieut.-col.
Batteries de 8 liv., nos 3 Argovie, 41 R. Zurich, de 4 liv., 53 R. Genève.

12e *brigade*. Falkner, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 24 Neuchâtel, 45 R. Berne, 42 R. Lucerne.

13e *brigade*. De Perrot, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 10 Zurich, 30 Argovie, 46 R. Berne.

14e *brigade*. Ruef, lieut.-col.
Batteries de montagne de 4 liv., nos 26 et 54 R. Grisons, 27 et 55 R. Valais.

15e *brigade*. Lucot, lieut.-col.
Batteries de 4 liv., nos 28 Zurich, 29 Berne.

16e *brigade*. Kuhn, major.

Batteries de 4 liv., nos 1 L. Berne, 2 L. St-Gall, 51 Vaud.

Parc de l'artillerie de réserve.

Colonne n° 1. Reinert, major.
Parc n° 72. R. Berne. Train de parc 85, Valais, Genève, Neuchâtel

Colonne n° 2. Massip, capitaine.
Parc n° 73 R. St-Gall. Train de parc n° 86, Tessin et Grisons.

Colonne n° 3. Paccaud, major.
Parc n° 75 R. Vaud. Train de parc n° 87, Fribourg.

DIVISION DE RÉSERVE DE CAVALERIE.

Commandant : *Quinclet*, colonel fédéral.

Chef d'état-major : *v. Sury*, major.

1re *brigade*. Graf, major.

Dragons nos 2, 21 Berne, 23 R. Zurich, 30 R. Schaffhouse, 31 R. St-Gall, 33 R. Thurgovie.

2e *brigade*. Schnyder, lieut-col.

Dragons nos 22, 25 R., 26 R. Berne, 27 R. Lucerne, 29 R. Soleure, 32 R. Argovie.

3e *brigade*. Emery, lieut.-col.

Dragons nos 11, 25 R. Berne, 34 R., 35 R. Vaud, 28 R. Fribourg.

En outre disponibles : 12 ½ bataillons de landwehr et 12 compagnies isolées d'infanterie, 12 compagnies de carabiniers de landwehr, 9 compagnies de sapeurs du génie, et 8 de pontonniers. — 35 compagnies d'artillerie de position, dont

4 d'élite, nos 32 Zurich, 33 Berne, 34 Vaud et 31 Genève, 10 de réserve, (69 Vaud) et 21 de landwehr, dont 6 de Vaud (nos 16 à 21), plus 2 compagnies de parc de landwehr, 8 Lucerne, 14 St-Gall.

L'Assemblée fédérale, vu l'importance de la mise sur pied déjà ordonnée et encore en perspective, a procédé à la nomination d'un commandant en chef et d'un chef d'état-major. MM. les colonels fédéraux *Herzog* et *Paravicini* ont été appelés à ces hautes fonctions. M. le colonel Philippin a été nommé adjudant-général.

GESTION MILITAIRE FÉDÉRALE EN 1869.

La commission de gestion des Chambres fédérales pour l'année écoulée a présenté le rapport suivant sur la gestion du Département militaire :

N'ayant aucune observation générale à présenter sur la marche de ce Département, nous suivrons, pour la division des matières, l'ordre adopté par le Conseil fédéral dans son rapport.

1. *Places d'armes fédérales.*

Les rapports de plusieurs commandants d'écoles signalent les conditions peu favorables de certaines places d'armes, et l'état défectueux, essentiellement au point de vue hygiénique, de plusieurs locaux affectés au logement de la troupe. La commission s'est convaincue que ces plaintes n'étaient pas sans fondement, et elle insiste à cet égard sur les points suivants :

a) La Confédération doit apporter au choix des places d'armes fédérales toute l'attention désirable, et n'accepter comme telles que les localités qui présentent de bonnes conditions hygiéniques ;

b) Elle doit exiger que les locaux affectés au logement et au service de la troupe remplissent également les mêmes conditions, et qu'il se trouve dans leur voisinage de l'eau potable en quantité suffisante pour les besoins de propreté des miliciens ;

c) Sauf pour les cas extraordinaires, comme la concentration exceptionnelle d'un grand nombre de troupes sur une place d'armes, on devrait exiger que les casernes fussent garnies d'un matériel de literie convenable et suffisant.

Nous répétons qu'il résulte de plusieurs rapports que ces conditions ne sont point remplies en ce qui concerne certaines places d'armes, et quant au dernier point, la commission exprime l'opinion qu'il y aurait lieu, de la part du Conseil fédéral et du Département militaire, à rendre une ordonnance déterminant le minimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe pendant les écoles de recrues et les cours de répétition.

Elle formule en conséquence le postulat suivant :

« *Le Conseil fédéral est invité à rendre une ordonnance déterminant le minimum de matériel de literie qui doit être mis à la disposition de la troupe dans les casernes fédérales pendant les écoles de recrues et les cours de répétition.* »

2. *Instruction de l'artillerie.*

Le crédit pour écoles de recrues d'artillerie a été dépassé de 26,474 fr., tandis que sur ceux alloués pour cours de répétition de la même arme, il a été réalisé